



LE COORDINATEUR  
JF/bo

Luxembourg, 19 avril 2000

**Fiche thématique n° 3**

**LA ROUMANIE  
ET L'ÉLARGISSEMENT  
DE L'UNION EUROPÉENNE**

(Troisième mise à jour)

\* *Les opinions exprimées dans ce document ne sont pas nécessairement celles du Parlement européen en tant qu'institution.*

*INTRANET:* <http://www.euoparl.ep.ec/enlargement>

*INTERNET:* <http://www.euoparl.eu.int/enlargement>

*EPADES:* [epades\public\elargiss](http://epades/public/elargiss)

PE 167.297/rév.3  
Or. EN

Les fiches thématiques établies par la Task Force « élargissement » du Secrétariat général du Parlement européen ont pour but de rassembler sous une forme synthétique et ordonnée l'état des discussions sur les différents thèmes relatifs à l'élargissement de l'Union européenne ainsi qu'aux différentes positions soutenues par les États membres, par les pays candidats et par les institutions européennes. Ces fiches sont tenues à jour au fur et à mesure de l'évolution des négociations. Ont déjà été publiées les fiches thématiques suivantes :

<u>N°</u>	<u>Titre</u>	<u>PE n°</u>	<u>Date</u>	<u>Langues</u>
1	Chypre et élargissement de l'Union européenne	167.284/rév. 3	29.10.98	All
2	Hongrie et élargissement de l'Union européenne	167.296/rév. 2	01.02.99	All
3	Roumanie et élargissement de l'Union européenne	167.297/rév. 2	26.02.99	All
4	République tchèque et élargissement de l'Union européenne	167.335/rév. 2	10.02.99	All
5	Malte et élargissement de l'Union européenne	167.350/rév. 2	02.02.99	All
6	Bulgarie et élargissement de l'Union européenne	167.392/rév. 2	26.02.99	All
7	Turquie et élargissement de l'Union européenne	167.407/rév. 1	27.10.98	All
8	Estonie et élargissement de l'Union européenne	167.409/rév. 1	08.10.98	All
9	Slovénie et élargissement de l'Union européenne	167.531/rév. 1	08.02.99	All
10	Lettonie et élargissement de l'Union européenne	167.532/rév. 1	17.12.98	All
11	Lituanie et élargissement de l'Union européenne	167.533/rév. 2	12.01.99	All
12	Pologne et élargissement de l'Union européenne	167.587/rév. 1	20.10.98	All
13	Slovaquie et élargissement de l'Union européenne	167.609/rév. 1	14.12.98	All
14	Russie et élargissement de l'Union européenne	167.734	09.06.98	All
15	Aspects institutionnels de l'élargissement de l'Union européenne	167.299	13.02.98	DE-EN-ES -FR-IT-SV
16	Contrôle et sauvegarde des finances de l'Union européenne en vue de l'élargissement	167.330	09.03.98	DE-EN-ES-FR-IT
17	Politique de l'environnement et élargissement de l'Union européenne	167.402	23.03.98	DE-EN-ES-FR-IT
18	Conférence européenne et élargissement de l'Union européenne	167.410	03.04.98	DE-EN-ES-FR-IT
19	Aspects budgétaires de l'élargissement de l'Union européenne	167.581	12.04.98	DE-EN-ES-FR-IT
20	Démocratie et respect des droits de l'homme dans le processus d'élargissement de l'Union européenne	167.582	01.04.98	DE-EN-ES-FR-IT
21	Élargissement de l'Union européenne et cohésion économique et sociale	167.584	08.05.98	DE-EN-ES-FR-IT
22	Annexe statistique sur l'élargissement de l'Union européenne	167.614/rév.3	07.01.99	EN
23	Questions juridiques de l'élargissement de l'Union européenne	167.617	19.05.98	DE-EN-ES-FR-IT
24	Stratégie de préaccession en vue de l'élargissement de l'Union européenne	167.631	17.06.98	DE-EN-ES-FR-IT
25	Coopération dans les domaines de la justice et des affaires intérieures dans le processus d'élargissement de l'Union européenne	167.690	17.06.98	DE-EN-ES-FR-IT
26	Droits de la femme et élargissement de l'Union européenne	167.735	14.07.98	DE-EN-ES-FR-IT
27	Élargissement de l'Union européenne et agriculture	167.741	03.09.98	DE-EN-ES-FR-IT
28	Suisse et élargissement de l'Union européenne	167.777	10.09.98	All
29	Élargissement de l'Union européenne et pêche	167.799	12.10.98	All
30	La politique étrangère et de sécurité commune et l'élargissement de l'Union européenne	167.822	26.10.98	DE-EN-ES-FR-IT

<u>N°</u>	<u>Titre</u>	<u>PE n°</u>	<u>Date</u>	<u>Langues</u>
31	Les questions de sécurité et défense et l'élargissement de l'Union européenne	167.877	30.10.98	DE-EN-ES-FR-IT
32	L'Espace économique européen et l'élargissement de l'Union européenne	167.887	17.11.98	DE-EN-ES-FR-IT
33	Le programme PHARE et l'élargissement de l'Union européenne	167.944	04.12.98	DE-EN-ES-FR-IT
34	L'UEM et l'élargissement de l'Union européenne	167.962	09.12.98	DE-EN-ES-FR-IT
35	La politique industrielle et l'élargissement de l'Union européenne	167.963	30.11.98	DE-EN-ES-FR-IT
36	L'Agenda 2000 et le processus d'adhésion de l'Union européenne	168.008	22.12.98	DE-EN-ES-FR-IT
37	L'élargissement et les relations économiques extérieures	168.062	25.01.99	DE-EN-ES-FR-IT
38	Le rôle du Parlement européen dans le processus d'élargissement	168.065	27.01.99	DE-EN-ES-FR-IT
39	Les aspects sociaux de l'élargissement de l'Union européenne	168.115	02.02.99	DE-EN-ES-FR-IT
40	La Sécurité nucléaire dans les pays candidats d'Europe Centrale et Orientale	168.257	22.03.99	DE-EN-ES-FR-IT
41	Opinion publique sur l'élargissement de l'UE dans les États membres et les pays candidats	168.296	22.04.99	DE-EN-ES-FR-IT
42	La minorité russe dans les pays baltes et l'élargissement de l'UE	168.307	03.05.99	DE-EN-ES-FR-IT
43	La politique énergétique et l'élargissement de l'UE	168.394	10.06.99	DE-EN-ES-FR-IT
44	Politique des transports et élargissement de l'UE	168.459	28.07.99	DE-EN-ES-FR-IT

Une copie des fiches thématiques ci-dessus mentionnées peut être obtenue auprès de :  
Mme E. Deguffroy, Luxembourg, bâtiment Schuman, bureau 602, tél. (352) 4300-22906 / télécopieur (352) 4300-29027  
Task Force sur l'élargissement, Bruxelles, bâtiment LEO 06D119, tél. (32 2) 284 2381 / télécopieur (32 2) 284 4984  
Task Force sur l'élargissement, Strasbourg, bâtiment IP2 447, tél. (33 3) 8817 4408 / télécopieur (33 3) 8817 9059

INTRANET: <http://www.europarl.ep.ec/enlargement>

INTERNET: <http://www.europarl.eu.int/enlargement>

EPADES: *epades\public\elargiss*

**FICHE THÉMATIQUE  
SUR  
LA ROUMANIE ET L'ÉLARGISSEMENT DE L'UNION EUROPÉENNE**

**TABLE DES MATIÈRES**

	Page
<b>I. RÉSUMÉ</b> .....	7
<b>II. SITUATION POLITIQUE</b> .....	7
a) Histoire récente .....	7
b) Les institutions .....	9
c) Problèmes politiques récents .....	10
<b>III. SITUATION ÉCONOMIQUE</b> .....	12
a) Résumé .....	12
b) Tendances actuelles .....	12
c) Position du FMI .....	14
<b>IV. RELATIONS AVEC L'UE</b> .....	15
a) Position de la Commission européenne.....	15
b) Position du Parlement européen .....	17
c) Position du Conseil des ministres .....	17

**ANNEXE**

## I. RÉSUMÉ

La Roumanie s'apprête à vivre une année électorale puisque les élections municipales doivent avoir lieu en juin et les élections législatives en novembre. En décembre dernier, le Premier ministre Radu Vasile a été révoqué pour n'avoir soi-disant pas garanti une réforme économique suffisamment rapide. Il a été remplacé par Mugur Isarescu, gouverneur de la Banque nationale de Roumanie. Ce dernier n'est membre d'aucun parti politique.

L'UE a décidé, lors du sommet d'Helsinki en décembre 1999, d'inviter la Roumanie à entamer les négociations d'adhésion. Même en dépit d'une interprétation très souple, la Roumanie ne remplit pas les trois critères de Copenhague requis pour adhérer à l'UE et n'y parviendra probablement pas avant longtemps. Mais des raisons politiques, notamment le soutien de la Roumanie à l'OTAN pendant la guerre du Kosovo en 1999, et la volonté de ne pas ralentir le processus de réforme en laissant croire que l'adhésion de la Roumanie est impossible, ont finalement eu davantage de poids que le respect des critères.

## II. SITUATION POLITIQUE

### a) Histoire récente

On peut faire remonter la naissance de la Roumanie moderne à l'année 1859 et à l'unification, sous le sceptre du prince Alexandre Jean Cuza, des principautés de Moldavie et de Valachie. Les terres traditionnellement roumaines (Transylvanie, Moldavie et Valachie) avaient toutefois été unifiées une première fois, pour un bref laps de temps, en 1600 déjà, par le prince Michel le Brave. Le nouvel État accéda officiellement à l'indépendance en 1878 et se transforma en royaume trois ans plus tard. Celui-ci ne comprenait toutefois qu'une partie de la population roumaine. La Transylvanie (rattachée à la Hongrie en 1867) comptait trois millions de Roumains. Quelque deux autres millions de Roumains étaient établis en Bessarabie (administrée par la Russie depuis 1812) et des groupes de population moins importants dans la Dobroudja bulgare. La réunion de toutes les terres peuplées de Roumains fut réalisée à la fin de la Première Guerre mondiale. En 1940, la Roumanie dut céder la plus grande partie de ses gains territoriaux de 1918 à l'Union soviétique et, la Transylvanie septentrionale à la Hongrie. Le traité de paix de 1947 restitua cette région à la Roumanie mais attribua la Bessarabie et la Bucovine septentrionale à l'Union soviétique.

Le PCR, ou parti communiste de Roumanie, soutenu par l'Union soviétique, s'empara du pouvoir en 1945 et le roi Michel I<sup>er</sup> abdiqua le 30 décembre 1947. Progressivement, le PCR desserra ses liens avec Moscou au début des années 60 tout en faisant siennes les principales caractéristiques du dirigisme économique à la Staline. À partir de 1965, date de son accession au pouvoir, le dictateur Nicolae Ceau'escu se mit à concentrer les pouvoirs, avec l'appui de la tristement célèbre police secrète (*Securitate*). À la fin des années 80, la direction du PCR pratiquait le népotisme sur une grande échelle. À cause des épreuves et de la répression, qui entravaient le développement économique et social, il y avait peu d'opposition, jusqu'à ce que, en décembre 1989, la dictature de Ceau'escu fût renversée.

Ce renversement ouvrit la voie au coup d'état d'une section de l'ancienne élite disgraciée par Ceau'escu. Les meneurs du coup d'État, sous l'égide du Front du salut national (FSN), réformèrent rapidement quelques-unes des politiques les plus impopulaires de Ceau'escu. Ils réduisèrent le temps de travail, levèrent les restrictions sur la consommation nationale d'énergie et supprimèrent les entraves à la liberté de la presse. Les quelques réformes agricoles valurent au

FSN le soutien de la population rurale, ce qui lui permit de remporter très largement les élections législatives de mai 1990. Son candidat, Ion Iliescu, présenta le FSN comme une force modératrice et remporta les élections présidentielles à une large majorité.

Le FSN, parti « social-démocrate », promit à la population roumaine, profondément traumatisée, la stabilité, des avancées en matière de politique sociale et une réforme économique progressive. Ce message séduisit notamment les ouvriers de l'industrie et les fonctionnaires, qui redoutaient les conséquences d'une restructuration industrielle rapide. Le Premier ministre, Petre Roman, tenta une réforme profonde du marché en 1991 mais y renonça après les manifestations de mineurs, qui occupèrent les bâtiments du gouvernement à Bucarest.

M. Iliescu révoqua M. le Premier ministre Roman. Ce dernier quitta le FSN pour fonder le Parti démocrate (PD), de centre gauche et davantage axé sur les réformes économiques (le Parti démocrate est aujourd'hui le principal parti de l'Union social-démocrate (USD) de centre gauche, elle-même partie de la coalition 1996-2000). Le Front démocratique du salut national (FDSN), groupe majoritaire après la scission du FSN, demeura le plus grand groupe parlementaire après les élections législatives de septembre 1992. M. Iliescu fut réélu président au deuxième tour en 1992. Le FDSN fut par la suite rebaptisé Parti de la démocratie sociale de la Roumanie (PSDR). L'ancien bureaucrate Nicolae Vacaroiu forma un gouvernement minoritaire en 1992, mais la confiance de ce dernier dans le soutien parlementaire des partis ultra-nationalistes et néo-communistes le poussa à réformer l'économie avec prudence et nuisit à son image internationale. Toutes les mesures de réforme que le gouvernement de Vacaroiu tenta de faire adopter par le parlement, y compris la privatisation en masse de 4 000 entreprises, furent reportées. La rapide croissance de 1995 conduisit à une vague d'inflation, de dévaluation et de ralentissement industriel en 1996, et donc au retour des contrôles des prix et des devises. Parallèlement, les partis de centre droite fondèrent une organisation centrale, la CDR, dominée par le Parti national paysan chrétien-démocrate (PNTCD), qui devint le principal parti d'opposition parlementaire du PSDR.

La CDR remporta 30 % des voix aux élections législatives de novembre 1996 et forma un gouvernement de coalition, dirigé par Victor Ciorbea, avec l'USD de M. Roman et l'UDMR (Union démocratique des Hongrois de Roumanie). Emil Constantinescu remporta au second tour, avec 54 % des voix, les élections présidentielles qui se déroulèrent au même moment, face à M. Iliescu (46 % des suffrages). Le PSDR sortant devint le principal parti d'opposition mais il éclata une fois de plus en juin 1997 lorsque Teodor Melescanu, ministre des affaires étrangères de 1992 à 1996, fonda un nouveau parti de centre gauche, l'Alliance pour la Roumanie (ApR). Cet événement ne fit que confirmer la réputation du PSDR, connu pour être un parti composé essentiellement d'anciens communistes.

M. Ciorbea représentant l'aile droite du PNTCD, le gouvernement proposa des réformes radicales axées sur le marché, dont la suppression des contrôles des prix, le resserrement des politiques monétaire et fiscale ainsi que la libéralisation du régime des taux de change. L'adhésion anticipée à l'UE et à l'OTAN fut son principal objectif en matière de politique étrangère, mais en 1997 la Roumanie ne fut admise sur aucune des deux listes des candidats à l'élargissement.

La coalition dut faire face à des difficultés lorsque ses membres furent incapables de s'accorder sur les modalités de mise en œuvre des réformes. Malgré les politiques macro-économiques plus strictes du gouvernement, elle ne parvint pas à restructurer industries et institutions obsolètes. Le niveau de vie chuta en 1997, et le Premier ministre, M. Ciorbea, fut remplacé en avril 1998 par M. Vasile, représentant de l'aile du PNTCD plus pragmatique, à la suite de conflits internes concernant la répartition des postes ministériels entre les différents partis de la coalition.

M. Vasile promit d'accélérer les réformes économiques en suspens. Il avait obtenu un certain succès en activant la privatisation à grande échelle des banques et des industries, et ferma les grandes entreprises déficitaires des secteurs du charbon et de la métallurgie. En revanche, les niveaux de vie et de production continuèrent à chuter en 1998-99. Le gouvernement ne parvint pas à atteindre les objectifs de déficit budgétaire consolidé convenus avec le FMI en avril 1999. Ce dernier reporta le versement de la deuxième tranche du crédit stand-by au dernier trimestre de l'année. À cette même période, l'inflation augmenta et les revenus réels chutèrent considérablement, contribuant ainsi à l'impopularité grandissante du gouvernement. La Roumanie connut une situation sociale difficile et des mouvements de violence dans de nombreuses agglomérations. La mise en place de contrôles des prix et une indexation des salaires furent réclamées.

## **b) Les institutions**

La constitution actuelle a été approuvée par voie de référendum le 8 décembre 1991. Le Parlement roumain est un parlement bicaméral, composé d'une Chambre des députés de 341 sièges et d'un Sénat de 143 sièges. Les membres du parlement sont élus au suffrage universel pour quatre ans, selon le principe de la représentation proportionnelle.

La constitution confère d'importants pouvoirs au président. Celui-ci est élu pour quatre ans et ne peut exercer plus de deux mandats. En novembre 1996, M. Constantinescu a remporté les élections présidentielles au second tour avec 54 % des voix face à M. Iliescu, qui occupait cette fonction depuis le coup d'état de 1989. M. Constantinescu a connu une forte baisse de popularité et perdu le soutien de son parti, la CDR, en 1999. À la fin de l'année 1999, M. Iliescu le précédait de 27 points dans les sondages. Ces derniers plaçaient M. Constantinescu à la troisième place derrière M. Melescanu, le dirigeant de l'ApR.

L'autorité judiciaire se compose des tribunaux, du ministère de la justice et de la Cour supérieure de la magistrature. En 1997, la Commission européenne a exclu la Roumanie de la première vague des pays accédant aux négociations d'adhésion en invoquant notamment l'absence présumée d'impartialité des magistrats roumains (nombre d'entre eux furent nommés par le PSDR) et demeure critique à son égard depuis lors.

Les résultats des élections de novembre 1996 furent les suivants :

Parti	Chambre des députés	Sénat
Convention démocratique de Roumanie (CDR)	122	53
Parti de la démocratie sociale de la Roumanie (PSDR)	91	41
Union social-démocrate (USD)	53	23
Union démocratique des Hongrois de Roumanie (UDMR)	25	11
Parti La grande Roumanie (PRM)	19	8
Parti de l'unité nationale roumaine (PUNR)	18	7
Autres <sup>1</sup>	13	0
Total	341	143

**c) Problèmes politiques récents**

**i) La lenteur du processus de réforme conduit à la nomination d'un nouveau Premier ministre**

Avec la révocation du Premier ministre, Radu Vasile, le 13 décembre, et la nomination du gouverneur de la banque centrale, Mugur Isarescu, le gouvernement de coalition, la Convention démocratique de Roumanie (CDR), compte trois premiers ministres depuis sa victoire aux élections en novembre 1996 (le premier, Victor Ciorbea, a démissionné en mars 1998 suite aux conflits internes à la coalition et à la dégradation de la situation économique). M. Vasile fut soi-disant révoqué pour des raisons économiques. Lorsque l'UE a décidé, lors du sommet d'Helsinki en décembre 1999, d'inviter la Roumanie à entamer les négociations d'adhésion, elle a précisé que ce pays devait accélérer le processus de réforme économique s'il souhaitait poursuivre les négociations d'adhésion. Les responsables de la révocation de M. Vasile, plus particulièrement le président Emil Constantinescu, ont affirmé que les exigences de l'UE avaient nécessité le remplacement de M. Vasile par un réformateur pur et dur. Les raisons plus probables de cette révocation sont d'ordre politique, à savoir la rapide perte du soutien du Parti national paysan chrétien-démocrate (PNTCD) et de M. Constantinescu, moins d'un an avant les élections législatives et présidentielles, et la nécessité d'apaiser la population mécontente des politiques économiques du gouvernement.

Étant donné que le départ de M. Vasile fut précipité par la révocation temporaire de la majorité des membres de son cabinet, les remaniements ministériels ultérieurs furent peu nombreux. Le gouvernement actuel compte tout de même quatre ministres d'État (voir l'annexe ci-après) qui représentent quatre partis de la coalition. Le ministre des affaires étrangères indépendant, Andre Plesu, a été remplacé par Petre Roman du Parti démocrate (PD).

<sup>1</sup> Les autres partis ont obtenu moins de 3 % des suffrages et n'ont pu être représentés au parlement ; 13 sièges de la Chambre des députés furent attribués à des députés ayant obtenu au moins 3 500 voix (soit 5 % des voix requises pour être élu comme député).



Il est possible que M. Isarescu, qui souhaite reprendre son poste à la banque centrale après les élections, bénéficie davantage du soutien du gouvernement et du parlement que son prédécesseur. Il a occupé le poste de gouverneur de la Banque nationale de Roumanie (NBR, la banque centrale) pendant huit ans et a, par conséquent, dirigé cette institution sous le gouvernement d'opposition du Parti de la démocratie sociale de la Roumanie (PSDR). Cela lui a valu la réputation de gouverneur prudent, efficace et respecté des pays occidentaux. Premier ministre technocrate, il sera en revanche moins favorable aux augmentations de salaire collectives liées à l'inflation que certains de ses prédécesseurs, ce qui risque d'engendrer des conflits avec les syndicats.

ii) Déversement de cyanure

Le 31 janvier, des quantités importantes de cyanure en provenance d'une mine près de Baia Mare, en Roumanie, se sont déversées dans le fleuve Somes, puis dans le fleuve Tisza (le deuxième de Hongrie), produisant plus de 10 tonnes de déchets toxiques. Quelque 20 000 tonnes de boue contaminée au plomb, au cuivre et au zinc ont commencé à se déverser dans le fleuve Tisza le 11 mars. M. Martonyi, le ministre des affaires étrangères hongrois, a critiqué l'entreprise australienne Esmeralda Exploration, qui détient 50 % des parts de la fonderie d'or d'Aurul. Celle-ci a décliné toute responsabilité dans l'accident en affirmant que cette catastrophe écologique n'avait pas été causée par le déversement de cyanure mais par les conditions climatiques et les substances chimiques utilisées pour neutraliser le déversement. Le gouvernement roumain détient 45 % des parts de la fonderie d'Aurul et des investisseurs privés les 5 % restants.

Plutôt que d'essayer de se rejeter la responsabilité de cet accident, les deux pays ont tenté de trouver une solution. Les gouvernements roumain et hongrois ont déjà négocié et signé un accord sur la protection de l'environnement, qui a été approuvé par le parlement hongrois. M. Isarescu a annoncé, pour sa part, que la Roumanie avait déjà demandé à la justice de déterminer les responsabilités et les dommages-intérêts.

iii) Protection de l'enfance

L'UE a insisté sur le fait que la Roumanie doit prendre des mesures pour réformer ses institutions de protection de l'enfance, tristement célèbres, avant d'entamer les négociations d'adhésion. Le gouvernement a, par conséquent, annoncé la création de l'Agence nationale roumaine de protection de l'enfance, sous la direction de M. Vlad Mihai Romano. Cette agence, qui aura le statut de direction générale du ministère du travail et de la sécurité sociale, remplacera le département de protection de l'enfance et dépendra directement du ministre. Elle sera chargée de superviser la protection de l'enfance, d'améliorer les conditions de vie dans les orphelinats et de s'occuper des enfants dans le besoin. Les autorités roumaines insistent auprès de l'UE pour qu'elle fournisse un soutien financier à long terme à l'agence. M. Romano a promis de décentraliser l'administration de la protection de l'enfance, de créer des institutions destinées à protéger les enfants errants et d'élaborer des politiques en collaboration étroite avec la Commission européenne.

iv) Relations avec la Hongrie

Les relations entre la Roumanie et la Hongrie se sont améliorées au cours de ces dernières années. La Roumanie a réalisé d'importants progrès dans des domaines tels que la législation sur l'enseignement et la situation de la minorité hongroise de Roumanie.

À la fin du mois de juillet 1999, le comité intergouvernemental mixte Roumanie-Hongrie, présidé par les ministres des affaires étrangères des deux États, s'est réuni à Bucarest. Les commissions spécialisées du comité mixte ont débattu de questions d'intérêt commun tels que l'intégration européenne et euro-atlantique, les minorités nationales, la culture, l'éducation et les appartenances religieuses, la coopération militaire, les infrastructures, l'environnement, la coopération transfrontalière, la coopération entre les administrations locales ainsi que les relations commerciales et diplomatiques. Quant à l'éventuelle représentation de la minorité roumaine de Hongrie au parlement hongrois, les autorités hongroises devront définir un nouveau cadre juridique en la matière.

Deux sujets de conflit entre la Hongrie et la Roumaine ont néanmoins été soulignés : l'incapacité à restituer les biens de l'Église et à mettre en œuvre le projet de création d'une université de langue hongroise. M. Orban a critiqué la lenteur de la restitution des biens de l'Église et déclaré qu'il regrettait de devoir aborder le problème des Hongrois de Roumanie avec les dirigeants roumains. Il a néanmoins ajouté que la Hongrie était peu disposée à transiger sur la situation de la minorité hongroise de Roumanie. Il a réaffirmé son soutien à la création d'une université de langue hongroise et pense que les récentes propositions de création d'une université hongroise, soutenue par l'église, peuvent être une solution.

En novembre 1999, les représentants du gouvernement hongrois et l'Union démocratique des Hongrois de Roumanie (UDMR) ont convenu du financement d'une université privée en Transylvanie (Roumanie). Le gouvernement hongrois a promis de débloquer 2 milliards de florints, mais l'UDMR a constaté que cette somme était loin d'être suffisante. L'UDMR continue de réclamer la création d'une université de langue hongroise financée par l'État roumain, mais prévoit d'utiliser les fonds du gouvernement hongrois dans l'intervalle. Le ministre roumain de l'éducation, Andrei Marga, a rejeté l'idée d'une université publique et autonome de langue hongroise. Le ministre, ancien recteur de l'université Babes-Bolyai de Cluj, affirme que la meilleure façon de fonder une université « multiculturelle » est d'avoir recours aux structures existantes de Babes-Bolyai, où il est possible d'obtenir des diplômes en roumain, en hongrois et en allemand.

### **III. SITUATION ÉCONOMIQUE**

#### **a) Résumé**

D'après les analystes financiers, la Roumanie, qui a enregistré une chute du PIB de 18 % en trois ans, ne devrait pas connaître de reprise économique rapide en l'an 2000. L'industrie et l'agriculture, qui souffrent d'une sous-capitalisation et d'une faible productivité, demeurent incapables de faire face à la concurrence étrangère, meilleur marché, et de commercialiser efficacement leurs produits. Depuis 1996, la consommation a chuté de 25 % et le commerce souffre de la faiblesse du marché national.

## **b) Tendances actuelles**

### **i) PIB**

Après la baisse du PIB réel estimée à 4,8 % pour 1999, le déclin économique devrait atteindre son niveau le plus bas au cours du premier semestre 2000. En l'an 2000, la croissance plus forte des pays d'Europe occidentale et orientale et la hausse des capitaux étrangers, suite à la décision d'entamer les négociations d'adhésion de la Roumanie à l'UE, vont améliorer les perspectives d'exportation et d'investissement tout au long de l'année. En revanche, les politiques restrictives visant à atteindre les objectifs d'inflation et de déficit budgétaire du gouvernement devraient continuer à affaiblir la demande. L'EIU prévoit pour l'an 2000 une croissance du PIB réel de 1 %, soit un peu moins que l'objectif officiel de 1,3 %. Ces prévisions ont de fortes chances de se réaliser.

Les marchés financiers demeurent inquiets au sujet de la Roumanie. Si le gouvernement actuel ne parvient pas, malgré ses efforts, à corriger les déséquilibres macro-économiques, la valeur du leu pourrait s'effondrer et les plans de stabilité pourraient être bouleversés. Tout échec dans la mise en œuvre des réformes structurelles va retarder également la reprise économique.

### **ii) Investissements**

La croissance du PIB réel de 3 % en 2001 sera essentiellement due à la forte demande d'investissements des secteurs récemment privatisés et du bâtiment. Ce dernier connaîtra une reprise économique grâce aux projets d'équipement à financement multilatéral qui débiteront en l'an 2000. La demande à long terme de capitaux des entreprises restructurées et récemment privatisées devrait générer une augmentation moyenne des investissements de 11 % par an de 2001 à 2004. Les investissements devraient, quant à eux, améliorer la productivité et la compétitivité des biens et services roumains. Cette croissance, associée à celle du PIB réel européen de 2,6 % en moyenne, va probablement se traduire par une augmentation moyenne des exportations de 6,8 % par an de 2001 à 2004.

### **iii) Inflation**

L'inflation a fortement augmenté pour atteindre 54,8 % à la fin de l'année 1999, contre 40,6 % en 1998. Le gouvernement s'est efforcé de juguler la hausse des prix face aux augmentations successives des prix de l'énergie et des services publics importés résultant de la dévaluation du leu. En outre, les attermoissements dans la résorption des pertes croissantes de l'industrie ont contribué de façon considérable à la recrudescence des pressions inflationnistes. Le gouvernement prévoit de réduire sensiblement l'inflation cette année à une moyenne annuelle de 25 à 30 % mais, selon l'EIU, qui prévoit un taux d'inflation moyen de 46 % pour l'année 2000, les prix internationaux du pétrole, les difficultés à atteindre l'objectif de déficit budgétaire et la hausse de la demande rendent cet objectif très optimiste.

De nombreuses industries en déclin comptent sur les pratiques non concurrentielles pour se renflouer, et tant que le processus de restructuration n'aura pas éliminé les activités déficitaires et que le gouvernement n'aura pas réduit le déficit budgétaire, les pressions inflationnistes vont continuer à s'accroître. À supposer que le gouvernement parvienne à créer un environnement macro-économique plus stable en 2001, le taux d'inflation devrait passer sous la barre des 20 %. Celui-ci restera néanmoins élevé par rapport à celui des autres pays d'Europe orientale candidats à l'adhésion.

**Synthèse des prévisions**  
**(évolution annuelle en %, sauf indication contraire)**

	1998(a)	1999(b)	2000(c)	2001(c)
PIB réel	-5,4	-4,8	1	3
Production industrielle brute	-7,4	-7	1,2	3,6
Production agricole brute	-8,3	0,5	2	2
Investissement brut en capital fixe	-5,1	-13	4	10
Taux de chômage (%)	10,3	11	13,7	14,6
Prix à la consommation (moyenne)	59	45,8	46	30
Prix à la consommation (fin d'année)	40,6	54,8	40	25
Exportation de biens fob (millions \$)	8,3	8,4	9,2	10,2
Importation de biens fob (millions \$)	10,9	9,6	10,4	11,6
Balance des opérations courantes (millions \$)	2,9	-1,4	-1,3	-1,7
% du PIB	-7	-4,1	-4	-4,9
Dette extérieure totale (déc. ; millions \$)	9,7	9,1	9,8	10,5
Taux de change (moyenne ; leu:\$)	8,876	15,330	22,300	28,430
Taux de change (fin d'année ; leu:\$)	10,951	17,981	26,120	30,440

(a) réel. (b) estimations EIU. (c) prévisions EIU.

**c) Position du FMI**

Le 27 mars, le conseil des gouverneurs du FMI a voté la prorogation du crédit stand-by jusqu'au 31 mai 2000. Le FMI a prorogé le crédit, qui arrivait à terme à la fin du mois de mars, afin d'achever le premier examen du programme, longtemps reporté. Cette mesure permet au gouvernement de Bucarest d'approuver le budget 2000, condition préalable à l'examen par le conseil des gouverneurs. Sur les 400 millions de DTS (540 millions de dollars) de crédit, seuls 53 millions de DTS ont été débloqués jusqu'ici.

Le FMI a fait clairement savoir qu'il refusait de lancer ou de négocier un deuxième cycle de prêt avant l'adoption du budget par le parlement (les débats doivent commencer le 12 avril). La prudence du FMI s'explique par diverses raisons :

- il déplore le fait qu'il n'a pas pu prendre connaissance du budget avant l'arrivée de celui-ci au parlement ;
- il n'approuve pas les augmentations de salaire promises aux forces armées et destinées à accroître la professionnalisation de ces dernières avant l'éventuelle adhésion de la Roumanie à l'OTAN ;
- il doute des propositions de réduction de la TVA et de l'impôt sur les sociétés visant à stimuler l'économie nationale et les investissements étrangers.

La vigilance du FMI s'explique également par le fait que l'an 2000 est une année électorale en Roumanie et que les pressions subies par le gouvernement pour augmenter les dépenses dans les secteurs de prédilection de certains partis de la coalition sont immenses. Le FMI rappelle qu'en 1994-95, une grande partie du prêt accordé lorsque que le PDSR était au pouvoir a été détournée pour renflouer les industries non compétitives et déclare qu'il est déterminé à ne plus permettre à un tel fait de se reproduire. L'augmentation des réserves en devise forte et le raffermissement du marché des changes ont rendu le versement des tranches moins urgent. Bucarest reste néanmoins tributaire du FMI dans la mesure où le déblocage des autres fonds multilatéraux dépend également de lui. Le FMI a différé le prêt à l'ajustement structurel de l'agriculture de 150 millions de dollars de la Banque mondiale. Le prêt à l'ajustement structurel du secteur privé de 300-500 millions de dollars de la Banque mondiale, visant à restructurer le secteur bancaire et à entamer la vente et la liquidation de 64 entreprises nationalisées, a également été différé.

La Roumanie a besoin du soutien financier du FMI pour remplir les critères d'adhésion à l'UE. Cela s'avère particulièrement vrai dans la mesure où l'aide non remboursable de 650 millions d'euros annoncée par la Commission en janvier et destinée à préparer l'adhésion ne sera pas débloquée avant 2001.

#### **IV. RELATIONS AVEC L'UE**

##### **a) Position de la Commission européenne**

Le 13 octobre 1999, la Commission européenne a publié son deuxième rapport régulier sur les progrès réalisés par la Roumanie sur la voie de l'adhésion. Dans sa conclusion, « la Commission considère que, pour le moment, la Roumanie remplit encore les critères de Copenhague mais que cette position devra être revue si les autorités arrêtent de donner la priorité au règlement de la crise qui touche les institutions de protection des enfants. La Commission suivra de près les décisions prises récemment par le gouvernement (fournir les ressources budgétaires nécessaires) pour réaliser une réforme structurelle qui assure à la protection des enfants en Roumanie une assise stable et décente, dans le plein respect des droits de l'homme ».

« Le recours accru aux ordonnances est une source de préoccupation; des mesures supplémentaires doivent être prises pour assurer l'indépendance et l'efficacité du pouvoir judiciaire. Parmi d'autres domaines à surveiller figurent la lutte contre la corruption, où il y a lieu de consolider les responsabilités et les fonctions des institutions, et en dépit de quelques événements positifs, la situation des Roms où des moyens financiers adéquats doivent être mobilisés, malgré la stricte austérité budgétaire générale, et des efforts consentis pour lutter contre les comportements discriminatoires, dans la société ».

« La Roumanie ne peut être considérée comme une économie de marché viable et elle n'est pas en mesure de faire face à la pression concurrentielle et aux forces du marché à l'intérieur de l'Union à moyen terme ».

« Les déséquilibres macroéconomiques restent problématiques et les problèmes financiers se sont accrus. Des progrès ont été réalisés dans la privatisation de plusieurs grandes entreprises ainsi que dans la restructuration et la privatisation du secteur financier détenu par l'Etat, mais à un coût très élevé pour le budget. Par ailleurs, l'instabilité macro-économique et l'incertitude juridique continuent à décourager l'investissement privé étranger, alors que celui-ci est

nécessaire pour moderniser l'appareil productif du pays. Le déclin des exportations, malgré la forte dépréciation réelle de la monnaie, est préoccupant ».

« Le gouvernement s'est engagé à rétablir un cadre macroéconomique stable et à résoudre les problèmes structurels de l'économie. Les accords conclus avec les institutions financières internationales ont constitué d'importantes avancées, mais il est trop tôt pour se prononcer sur les chances du nouveau programme de relancer durablement l'économie. Les efforts déployés actuellement devront être poursuivis afin de rétablir la croissance et d'améliorer les conditions de vie. La priorité doit être donnée au resserrement de la discipline financière et à la restructuration des grandes entreprises publiques déficitaires. Il y a lieu d'adopter une stratégie économique à moyen terme claire et de la mettre en œuvre avec détermination. La stabilisation macroéconomique doit s'accompagner de la création d'un environnement plus transparent et plus propice aux affaires, qui permette de développer l'activité économique et de tirer parti du potentiel important de l'économie roumaine ».

« Dans le domaine du marché intérieur, l'alignement n'est que partiel; bien qu'elle ait enregistré certains résultats remarquables, la Roumanie doit accélérer le rythme de transposition et de mise en œuvre. Des progrès importants ont été accomplis par l'adoption d'une loi sur les marchés publics ainsi que dans le secteur bancaire et en matière de contrôle financier. En matière de normes et de certification, certains progrès ont été réalisés mais l'absence de cadre législatif général constitue un handicap. Bien que la loi sur la faillite ait subi de nombreuses modifications, elle n'est pas encore alignée ».

« L'adoption d'une nouvelle loi sur le contrôle des aides d'Etat a constitué un important pas en avant. Il faudra veiller à la mettre en œuvre conformément à l'acquis étant donné que les aides d'Etat restent élevées dans certains secteurs de l'économie. La transformation des régies autonomes en entreprises publiques commerciales a également constitué un événement majeur bien qu'il faille encore progresser dans la commercialisation des anciens monopoles d'Etat. Des progrès ont été observés dans l'agriculture mais la mise en place du registre foncier reste lente et retarde la modernisation des modes d'exploitation. Il est nécessaire d'aligner davantage les contrôles vétérinaires, en particulier aux frontières, et de moderniser l'industrie agro-alimentaire. En matière de transports, des progrès manifestes ont été réalisés en ce qui concerne l'alignement législatif mais la sécurité maritime et routière nécessite une plus grande vigilance. En règle générale, la Roumanie paraît accorder une priorité mineure à l'environnement et est confrontée à de graves problèmes de pollution de l'air ainsi que de gestion des ressources en eau et des déchets. Elle doit mettre plus de poids politique dans ce secteur et dresser des évaluations de coûts ainsi que des plans d'investissements réalistes. Dans le domaine de la justice et des affaires intérieures, des progrès ont été réalisés en ce qui concerne la justice et, dans une certaine mesure, la gestion des frontières, même si d'importants investissements doivent encore être réalisés, la police et l'immigration. Il y a néanmoins lieu d'avancer plus vite en matière de droit d'asile et de contrôle des stupéfiants. »

« L'insuffisance des ressources financières et la faiblesse des capacités administratives continuent à poser problème ; il convient de renforcer les capacités afin de recenser, de chiffrer et de mettre en œuvre les grandes priorités pour permettre d'accélérer la préparation à l'adhésion. La réforme de l'administration publique a été désignée comme étant une priorité mais elle n'a pas réellement démarré. Certaines institutions clés (par exemple pour les marchés publics) doivent encore être créées et des efforts considérables sont nécessaires dans de nombreux secteurs (tels l'environnement et le contrôle financier) pour amener l'administration au niveau de compétence requis. Il y a lieu d'assurer l'indépendance des organes de réglementation et de contrôle, y compris la Banque nationale. Malgré les mesures prises pour renforcer le pouvoir judiciaire, le niveau de familiarité avec le droit communautaire doit être développé et des infrastructures techniques adéquates doivent être mise à disposition. L'insuffisante capacité administrative est à l'heure actuelle une contrainte majeure dans la préparation à l'adhésion »

« Même si la Roumanie a pris des mesures à l'égard de certaines des priorités à court terme du partenariat pour l'adhésion qui concernent ses capacités administratives (développement régional) et le marché intérieur (restructuration du secteur bancaire, marchés publics, aides d'Etat), elle n'a pas pris de mesures satisfaisantes à l'égard de certaines priorités relatives à la justice et aux affaires intérieures (lutte contre le crime organisé et la corruption, démilitarisation de la police et contrôles aux frontières) ainsi qu'à l'environnement »

L'intégralité du texte du rapport régulier peut être consulté, avec les rapports précédents, sur le site Web de la Commission européenne consacré à l'élargissement : [http://www.europa.eu.int/comm/enlargement/romania/rep\\_10\\_99/aa.htm](http://www.europa.eu.int/comm/enlargement/romania/rep_10_99/aa.htm).

À Madrid, le Conseil européen a convenu que les négociations en vue de l'adhésion de Malte et de Chypre à l'Union commenceraient six mois après la conclusion de la Conférence intergouvernementale (CIG). Il a par ailleurs déclaré qu'il prendrait les décisions nécessaires au lancement des négociations d'adhésion des pays d'Europe centrale et orientale (PECO) après la conclusion de la CIG. Le Conseil européen « aspire à ce que la phase initiale des négociations coïncide avec le commencement des négociations avec Chypre et Malte ». Le Conseil européen de Florence a réaffirmé que la phase initiale des négociations avec les pays d'Europe centrale et orientale pourrait coïncider avec le début des négociations avec Chypre et Malte six mois après la conclusion de la CIG.

### **b) Position du Parlement européen**

En novembre 1998, le Parlement européen a adopté une résolution sur la demande d'adhésion de la Roumanie à l'Union européenne, en vue du Conseil européen qui aura lieu à Vienne (12 et 13 décembre 1998), (COM(97) 2003 - C4-0375/97). Dans cette résolution, le Parlement souhaite « que la Roumanie, qui remplit globalement les critères politiques de Copenhague, remédie aux insuffisances qui demeurent en matière de droits de l'homme, comme celles relatives à la protection des enfants, au contrôle du pouvoir judiciaire sur la police, à l'indépendance des journalistes, aux conditions de détention dans les prisons, à la situation des Roms et à la lutte contre la corruption » ; encourage « la Roumanie, qui est encore loin de répondre aux critères économiques de Copenhague, à poursuivre les réformes indispensables, notamment la poursuite du processus de privatisation, la réforme du système bancaire, la restructuration des grandes entreprises d'État et la stabilisation d'un cadre juridique propre à attirer les investissements étrangers, ce qui permettra enfin l'ouverture des négociations d'adhésion » ; et attire « l'attention de la Roumanie sur la nécessité, pour mener à bien ces évolutions, de pratiquer une réforme en profondeur de son administration ».

### **c) Position du Conseil des ministres**

Avec l'aboutissement de la Conférence intergouvernementale d'Amsterdam en juin 1997, la voie a été ouverte pour lancer le processus d'élargissement dans les six mois conformément aux conclusions du Conseil européen de Madrid. Au Conseil de Luxembourg, en décembre 1997, le Conseil « a décidé de lancer un processus d'adhésion englobant les dix États candidats d'Europe centrale et orientale et Chypre ». En outre, le Conseil a décidé de « convoquer au printemps 1998 des conférences intergouvernementales bilatérales pour commencer les négociations avec Chypre, la Hongrie, la Pologne, l'Estonie, la République tchèque et la Slovénie sur les conditions de leur admission dans l'Union et les adaptations des traités que cette admission entraîne ». Comme prévu, le processus d'élargissement a été lancé à Londres, le 12 mars 1998, lors de la première conférence européenne.

Lors du sommet d'Helsinki en décembre 1999, le Conseil européen « a décidé d'organiser, en février 2000, des conférences intergouvernementales bilatérales en vue d'entamer des négociations avec la Roumanie, la Slovaquie, la Lettonie, la Lituanie, la Bulgarie et Malte sur les conditions de leur adhésion à l'Union et les adaptations qu'il faudra apporter aux traités en conséquence ». Il a insisté sur le fait qu'« au cours des négociations, chaque pays candidat sera apprécié selon ses particularités. Ce principe s'appliquera lorsque seront abordés les différents chapitres et que seront menées les négociations. Il conviendra d'éviter les procédures lourdes afin de ne pas freiner les négociations. Les pays candidats qui viennent d'être insérés dans le processus de négociation auront la possibilité de rejoindre dans un délai raisonnable les pays candidats avec lesquels les négociations sont déjà en cours, pour autant qu'ils s'y soient suffisamment préparés. L'avancement des négociations doit aller de pair non seulement avec l'intégration de l'acquis dans la législation des pays candidats mais aussi avec la mise en œuvre de celui-ci dans la pratique ».

Les négociations d'adhésion ont débuté le 28 mars. Des négociations ont été ouvertes sur cinq chapitres de l'acquis communautaire : petites et moyennes entreprises, sciences et recherche, éducation, formation professionnelle et jeunesse, relations économiques internationales et politique étrangère et de sécurité commune.

\* \* \*



*Pour plus d'informations, prière de s'adresser à :*

*Adam ISAACS, Parlement européen, DG IV*

*Service de coopération internationale, d'analyse et de recherche communautaire / Bruxelles*

*Tél. : (32) 2 284 3072 / Fx (32) 2 284 9063 / courrier électronique : isaacs@europarl.eu.int*

*Pour plus d'informations sur la situation économique, prière de s'adresser à :*

*John WITTENBERG, Parlement européen, DG IV*

*Division des affaires internationales et constitutionnelles*

*Tél. : (352) 4300 22447 / courrier électronique : jwittenberg@europarl.eu.int*

## COMPOSITION DU GOUVERNEMENT AU 13 MARS 2000

Président (assermenté le 29 novembre 1996 pour quatre ans)	Emil CONSTANTINESCU
-----	
GOUVERNEMENT DE COALITION : (voir la liste des affiliations politiques)	
Premier ministre (indépendant)	Mugur ISARESCU
-----	
MINISTRES D'ÉTAT	
Président du Conseil de coordination économique et financière	Mircea CIUMARA (PNTCD)
Affaires étrangères	Petre ROMAN (PD)
Justice	Valeriu STOICA (PNL)
Santé	Hajdu GABOR (UDMR)
-----	
MINISTRES :	
Agriculture et Alimentation	Ioan Avram MURESAN (PNTCD)
Fonction publique	Vlad ROSCA (PNTCD)
Culture	Ion CARAMITRU (PNTCD)
Défense	Sorin FRUNZEVERDE (PD)
Éducation	Andrei MARGA (PNTCD)
Finances	Decebal Traian REMES (PNL)
Affaires étrangères	Voir la liste des ministres d'État
Santé	Voir la liste des ministres d'État
Industrie et Commerce	Radu BERCEANU (PD)
Intérieur	Constantin Dudu IONESCU (PNTCD)
Justice	Voir la liste des ministres d'État
Travail et protection sociale	Smaranda DOBRESCU (PSDR)
Ministre délégué auprès du Premier ministre pour les minorités ethniques	Peter COVACS-ECKSTEIN (UDMR)
Travaux publics et Aménagement du territoire	Nicolae NOICA (PNTCD)
Transports	Traian BASESCU (PD)
Eaux, Forêts et Environnement	Romica TOMESCU (PNTCD)
Jeunesse et Sports	Crin ANTONESCU (PNL)
-----	
AFFILIATIONS POLITIQUES :	
PNTCD -- Chrétiens démocrates	
PNL -- Libéraux	
PD -- Social-démocrates	
PSDR -- Parti de la démocratie sociale	
UDMR -- Union démocratique des Hongrois de Roumanie	
-----	
Gouverneur de la banque centrale (par intérim)	Emil IOTA GHIZARI